



BUDGET 2025

Amélioration de services Conseiller scientifique (CM-2024-241)

Raison d'être de cette amélioration de services

- CONSIDÉRANT QUE la Ville est une institution dont la mission est de servir les citoyens en offrant des services de qualité et en favorisant le développement durable et l'enrichissement du territoire;
- CONSIDÉRANT le rôle joué par la science et les données scientifiques dans la prise de décision des décideurs municipaux ;
- CONSIDÉRANT les différentes initiatives québécoises invitant les municipalités à se rapprocher du milieu académique et le milieu de la recherche;
- CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2023-822 du 17 octobre 2023, a exprimé la volonté de créer un bassin d'experts indépendants afin de bénéficier de conseils scientifiques plus précis pour des dossiers ciblés;
- CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2023-822, a exprimé la volonté de créer des partenariats avec les universités, notamment avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et via un réseau interuniversitaire, dans des champs d'expertise précis, pour prendre les décisions les plus éclairées et pour soutenir son leadership en innovation sur son territoire;
- CONSIDÉRANT la présence à l'UQO d'une expertise reconnue dans plusieurs domaines et disciplines scientifiques et de recherche fondamentale et appliquée qui sont d'intérêt pour l'administration municipale;
- CONSIDÉRANT la volonté de l'UQO de devenir un partenaire de la Ville dans son recours à l'expertise et aux connaissances scientifiques
- Protocole d'entente pour la création d'un Conseil scientifique

Recommandations financières : 150 000 \$

- Autoriser le trésorier à verser, pour l'année 2024, la somme de 150 000 \$ à même les imprévus dans le budget du Service de la performance organisationnelle, de l'intelligence d'affaires et scientifique et à prévoir au budget les sommes nécessaires pour les années 2025 et 2026.